

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2024			
				Par article		Total	
					TITRE I - RECETTES COURANTES		
					Secteur I - Recettes fiscales		
					Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement		
TE	12 01 11	91211000	903.014		Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération - Frais à refacturer (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	169	
TE	12 02 11	91211000	902.010		Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau - Frais à refacturer (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	348	
TE	26 01 10	92610000	903.015		Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération - Intérêts de créances fiscales (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	0	
TE	26 02 10	92610000	902.011		Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau - Intérêts de créances fiscales (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	0	
TE	36 01 70	93670000	903.001		Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération - Taxes sur les déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	33.297	
TE	36 02 70	93670000	902.002		Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	250	
TE	36 03 70	93670000	903.002		Participations des organismes exécutant des obligations de reprise dans le cadre de la gestion des déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	1.300	
TE	36 04 70	93670000	902.001		Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	69.704	
TE	38 01 10	93810000	903.012		Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	61	
TE	38 02 10	93810000	902.012		Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	249	
TE	38 01 50	93850000	902.003		(Modifié) Sommes perçues en vertu du décret du 6 mai 2019 relatif à la déliquance environnementale (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	2.000	
					<i>Total Division organique 15 Dont recettes affectées</i>		107.378 107.378
					Recettes fiscales spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
WB	36 01 90	93690000	901.252		(Nouveau) Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés	840	
					<i>Total Division organique 16 Dont recettes affectées</i>		840 0
					Recettes fiscales spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
WB	36 01 90	93690000	901.001		Taxe sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications	0	
					<i>Total Division organique 17 Dont recettes affectées</i>		0 0
					Recettes fiscales générales - Division organique 19 Finances		
DO	26 02 10	92610000	901.220		Intérêts de créances fiscales	12.937	
DO	36 01 40	93640000	901.002		Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	1.254.722	
DO	36 02 40	93640000	901.003		Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	75.000	
DO	36 03 40	93640000	901.004		Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	30.148	
DO	36 04 40	93640000	901.005		Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	149.596	
DO	36 01 60	93660000	901.006		Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	583.109	
DO	36 02 60	93660000	901.007		Taxe de mise en circulation (y compris eco-malus)	155.870	
DO	36 01 80	93680000	901.008		Taxes sur les logements abandonnés	0	

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales		
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2024				
				Par article		Total		
DO	36	02	90	93690000	901.009	Taxe sur les jeux et paris	41.000	
DO	36	03	90	93690000	901.010	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	20.000	
DO	36	04	90	93690000	901.011	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	0	
DO	36	05	90	93690000	901.012	Redevance radio et télévision	0	
DO	36	07	90	93690000	901.013	Taxes sur les automates	19.305	
DO	37	01	20	93720000	901.014	Précompte immobilier	47.571	
DO	38	01	50	93850000	901.015	Amendes aux ménages relatives aux taxes et impôts régionaux	3.122	
						<i>Total Division organique 19</i>		2.392.380
						<i>Dont recettes affectées</i>		0
						<i>Total Secteur I</i>		2.500.598
						<i>Dont recettes affectées</i>		107.378
						Secteur II - Recettes générales non fiscales		
						Recettes générales - Division organique 10 Secrétariat général		
DI	16	01	11	91611000	901.127	Ventes de biens non durables et de services par le secteur des administrations publiques aux entreprises, institutions de crédit, sociétés d'assurance - Cofinancements européens	250	
DI	16	01	12	91612000	901.017	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0	
DI	16	02	12	91612000	901.018	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0	
DI	16	03	12	91612000	901.128	Ventes de biens non durables et de services par le secteur des administrations publiques aux ménages et ASBL au service des ménages - Cofinancements européens	250	
DI	16	01	20	91620000	901.129	Ventes de biens non durables et de services d'une unité du secteur public à une autre unité du secteur public - Cofinancements européens	250	
DI	39	01	10	93910000	901.177	Transferts de revenus dans le cadre de dépenses préfinancées par l'entité (FRR)	0	
DI	49	01	24	94924000	905.001	Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : AB 030.001, programme 10.030 (ex 10.50), division organique 10)	3.995	
						<i>Total Division organique 10</i>		4.745
						<i>Dont recettes affectées</i>		3.995
						Recettes générales - Division organique 11 Support : Personnel, affaires juridiques, gestion mobilière et immobilière		
DB	11	01	11	91111000	901.019	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW	2.288	
DB	11	02	11	91111000	901.020	Remboursement rémunérations cofinancées par l'Europe	2.291	
DB	11	03	11	91111000	901.021	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	11.693	
DB	11	01	40	91140000	901.022	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas	33	
DB	12	01	11	91211000	901.023	Remboursements dans le cadre des activités des Gouvernements provinciaux	50	
DO	16	03	12	91612000	901.028	Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente des biens désaffectés	500	
DO	16	04	12	91612000	901.029	Produit de la vente de biens non durables et de services	0	
DO	16	05	12	91612000	901.030	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	0	
DO	16	06	12	91612000	901.031	Produits de la location de biens non spécifiques	230	
DO	38	01	10	93810000	901.208	Amendes et pénalités perçues dans le cadre de l'exécution des marchés publics	0	
						<i>Total Division organique 11</i>		17.085
						<i>Dont recettes affectées</i>		0
						Recettes générales - Division organique 12 Digital		
DB	11	01	11	91111000	901.016	Recettes relatives au personnel FWB d'eWBS	2.188	
						<i>Total Division organique 12</i>		2.188
						<i>Dont recettes affectées</i>		0
						Recettes générales - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement		
TE	16	01	12	91612000	901.250	(Nouveau) Prestations pour l'identification et l'enregistrement des chiens et des chats	240	
TE	38	01	50	93850000	901.247	(Nouveau) Redevances liées au bien-être animal	200	
TE	38	02	50	93850000	901.248	(Nouveau) Amendes administratives perçues en application des dispositions de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au Bien-être des animaux et de ses arrêtés d'exécution	60	
TE	38	03	50	93850000	901.249	(Nouveau) Remboursement des frais de saisies dans le cadre du bien-être animal	35	
TE	38	04	50	93850000	901.251	(Nouveau) Divers dons et legs au Fonds du Bien-être animal	0	
						<i>Total Division organique 15</i>		535
						<i>Dont recettes affectées</i>		0
						Recettes générales - Division organique 19 Finances		
DO	06	01	00	90600001	901.150	Produits divers	0	
DO	11	01	11	91111000	901.026	Recettes relatives au personnel FWB de la nouvelle CIF	233	
DO	11	01	20	91120000	901.229	Récupérations de salaires et de charges sociales	0	

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales		
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2024				
				Par article		Total		
DO	12	02	11	91211000	901.153	(Modifié) Produits divers - Récupérations	0	
DO	12	01	21	91221000	901.195	(Modifié) Récupérations en provenance du secteur des administrations publiques	30	
DO	14	01	10	91410000	901.230	Récupérations dans le cadre de réparations et d'entretiens de travaux routiers et hydrauliques	0	
DO	16	01	11	91611000	901.155	Produits divers - Ventes de biens non durables et des services aux entreprises	25	
DO	16	02	11	91611000	901.197	Produits divers - Vente en seconde main de petit matériel aux entreprises	25	
DO	16	01	12	91612000	901.147	Produits divers - Ventes dans les cafétarias	150	
DO	16	02	12	91612000	901.154	Produits divers - Ventes de biens non durables et des services aux ASBL au service des ménages	25	
DO	16	03	12	91612000	901.161	Produits divers - Ventes de biens non durables et des services aux ASBL au service des ménages - Guichets de navigation	0	
DO	16	01	20	91620000	901.156	(Modifié) Produits divers - Ventes de biens non durables et des services à l'intérieur du secteur des administrations publiques - Analyses mycologiques	0	
DO	21	01	10	92110000	901.032	Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts	0	
DO	21	03	10	92110000	901.231	Récupérations de charges d'intérêts autres que la dette publique	0	
DO	26	01	10	92610000	901.033	Intérêts de placements	5.000	
DO	26	02	10	92610000	901.221	Intérêts créditeurs sur les comptes	45.000	
DO	26	01	20	92620000	901.225	Produits de prêts aux SPABS	1.734	
DO	31	01	32	93132000	901.025	(Modifié) Récupérations de sommes indûment payées - Entreprises	600	
DO	32	01	00	93200000	901.232	Récupérations de transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation	0	
DO	33	01	00	93300000	901.162	(Modifié) Récupérations de sommes indûment payées - ASBL au service des ménages	0	
DO	34	01	41	93441000	901.163	(Modifié) Récupérations de sommes indûment payées - Ménages	0	
DO	35	01	40	93540000	901.233	Récupérations de transferts de revenus à l'étranger	0	
DO	36	01	90	93690000	901.152	Produits divers - Taxes et impôts indirects divers	0	
DO	37	01	20	93720000	901.151	Produits divers - Impôts directs divers	0	
DO	38	01	10	93810000	901.034	Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite	0	
DO	38	02	10	93810000	901.035	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliquées à des adjudicataires	50	
DO	38	03	10	93810000	901.036	Récupération des créances contentieuses	5.000	
DO	38	04	10	93810000	901.024	Produits divers - Divers transferts de revenus des entreprises	4.000	
DO	38	05	10	93810000	901.148	Produits divers - Produits de cautions diverses	0	
DO	38	06	10	93810000	901.157	Produits divers - Transferts de revenus des entreprises - Amendes CWATUP aux entreprises	0	
DO	38	07	10	93810000	901.159	Produits divers - Transferts de revenus des entreprises - Garanties agricoles	0	
DO	38	08	10	93810000	901.198	Produits divers - Amendes et pénalités dues par les entreprises	4.000	
DO	38	01	30	93830000	901.196	Autres transferts de revenus des entreprises - Sociétés d'assurances	60	
DO	38	01	50	93850000	901.146	Produits divers - Divers transferts de revenus des ménages	120	
DO	38	02	50	93850000	901.158	Produits divers - Transferts de revenus des ménages - Amendes CWATUP aux ménages	0	
DO	38	03	50	93850000	901.160	Produits divers - Transferts de revenus des ménages - Garanties agricoles	0	
DO	38	04	50	93850000	901.199	Produits divers - Amendes et pénalités dues par les ménages	0	
DO	41	01	40	94140000	901.234	Récupérations de transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel	0	
DO	43	01	21	94321000	901.235	Récupérations de transferts de revenus aux administrations publiques locales	0	
DO	43	01	22	94322000	901.202	(Modifié) Récupérations de sommes indûment payées - Secteur public	0	
DO	45	01	40	94540000	901.236	Récupérations de transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels	0	
DO	46	01	30	94630000	901.193	Remboursement de sommes indûment payées - OPW	0	
DO	46	01	40	94640000	901.175	Produits divers - Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel	24.266	
DO	46	02	40	94640000	901.194	Remboursement de sommes indûment payées à l'intérieur du secteur des administrations publiques	0	
DO	46	03	40	94640000	901.190	Recettes diverses - Transfert de revenus à l'intérieur du secteur des administrations publiques	0	
DO	46	04	40	94640000	901.192	Recettes diverses - Transfert de revenus en provenance des UAP	0	
DO	48	01	22	94822000	901.191	Recettes diverses - Transfert de revenus en provenance des pouvoirs locaux	0	
DO	48	02	22	94822000	901.201	Produits divers - Divers transferts de revenus du secteur public	0	
DO	49	02	24	94924000	901.037	Moyens transférés par la Communauté française	442.893	
DO	49	04	24	94924000	901.038	Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur	0	
DO	49	06	24	94924000	901.039	Moyens perçus de la CFWB (accords de la Sainte Emille)	4.611.378	
DO	49	01	40	94940000	901.040	Dotations fédérales diverses (Groupe jeux et paris, TC/TMC, PRI, ...)	18.076	
DO	49	03	40	94940000	901.042	Moyens liés aux compétences transférées	3.270.652	
DO	49	04	40	94940000	901.043	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - recettes d'additionnels sous réductions des dépenses fiscales liées	3.461.159	
DO	49	05	40	94940000	901.044	Dégrèvements fiscaux	0	
DO	49	06	40	94940000	901.045	Recettes des amendes routières	56.950	
DO	49	08	40	94940000	901.188	Transferts de revenu en provenance du pouvoir Fédéral	8.000	
						<i>Total Division organique 19</i>		11.954.926
						<i>Dont recettes affectées</i>		0
						<i>Total Secteur II</i>		11.979.479
						<i>Dont recettes affectées</i>		3.995
						Secteur III - Recettes spécifiques		
						Recettes spécifiques - Division organique 09		
						Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques		
DB	16	01	20	91620000	901.224	(Modifié) Prestations d'audits à destination des UAP	0	
DI	46	01	40	94640000	901.176	Transferts de revenus des organismes administratifs publics - IWEPS	3.000	
DB	46	02	40	94640000	901.181	Recettes en provenance du CGT	10.000	
DB	46	01	60	94660000	901.211	Recettes en provenance du Service Social de la RW	0	

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2024			
				Par article		Total	
					<i>Total Division organique 09</i>		13.000
					<i>Dont recettes affectées</i>		0
					Recettes spécifiques - Division organique 10 Secrétariat général		
DB	49 01 24	94924000	901.173	Participation de la FWB aux frais de fonctionnement relatifs au Service Commun d'Audit		2.000	
					<i>Total Division organique 10</i>		2.000
					<i>Dont recettes affectées</i>		0
					Recettes spécifiques - Division organique 11 Support : Personnel, affaires juridiques, gestion mobilière et immobilière		
DB	38 01 60	93860000	901.212	Recettes en provenance du fédéral en lien avec les remboursements de précompte liées aux fonctions scientifiques		12.000	
					<i>Total Division organique 11</i>		12.000
					<i>Dont recettes affectées</i>		0
					Recettes spécifiques - Division organique 12 Digital		
WB	16 01 11	91611000	901.046	Produit de la vente de données et de services en matière de Géomatique		0	
					<i>Total Division organique 12</i>		0
					<i>Dont recettes affectées</i>		0
					Recettes spécifiques - Division organique 14 Mobilité et infrastructures		
HE	16 01 11	91611000	908.003	Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Vente de certificats verts (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : AB 051.001, programme 14.051 (ex 14.51), division organique 14)		0	
HE	16 02 11	91611000	908.004	Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Ventes de biens divers aux entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : AB 051.001, programme 14.051 (ex 14.51), division organique 14)		0	
HE	16 03 11	91611000	908.006	Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Production des centrales électriques (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : AB 051.001, programme 14.051 (ex 14.51), division organique 14)		0	
DB	16 04 11	91611000	912.002	Redevances relatives aux dossiers d'homologation des véhicules – Entreprises (recettes affectées au Fonds de la sécurité routière : AB 050.001, programme 14.050 (ex 14.50), division organique 14)		0	
DB	16 05 11	91611000	912.004	Redevances pour frais de contrôle et de surveillance – Entreprises (recettes affectées au Fonds de la sécurité routière : AB 050.001, programme 14.050 (ex 14.50), division organique 14)		0	
HE	16 06 11	91611000	901.222	Redevance d'agrément des entreprises d'accompagnement de véhicules exceptionnels		0	
HE	16 01 12	91612000	901.049	Produit de la location de biens		220	
HE	16 02 12	91612000	901.050	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports		18	
DB	16 03 12	91612000	912.003	Redevances relatives aux dossiers d'homologation des véhicules – Ménages (recettes affectées au Fonds de la sécurité routière : AB 050.001, programme 14.050 (ex 14.50), division organique 14)		0	
HE	16 05 12	91612000	908.008	Recettes perçues pour le compte du Guichet de la Navigation - (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : AB 051.001, programme 14.051 (ex 14.51), division organique 14)		0	
DO	16 04 12	91612000	901.051	Produit de la location de biens		100	
HE	16 06 12	91612000	901.223	Droit d'inscription à l'examen et redevance d'agrément des accompagnateurs de véhicules exceptionnels		0	
HE	18 01 10	91810000	907.001	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Recettes diverses en matière de travaux routiers et hydrauliques - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)		3.000	
HE	18 02 10	91810000	907.003	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais sur sites - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)		0	
HE	18 03 10	91810000	907.005	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais en laboratoire - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)		0	
HE	18 04 10	91810000	907.007	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Mise à disposition de personnel spécifique - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)		0	
HE	18 05 10	91810000	907.009	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Vente de documents techniques et de rapports spécialisés - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)		0	
HE	18 06 10	91810000	907.011	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Brevets et licences - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)		0	
HE	18 07 10	91810000	907.013	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Organisation de séances d'information - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)		0	
HE	18 01 20	91820000	901.052	Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux		0	
HE	18 02 20	91820000	907.002	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Recettes diverses en matière de travaux routiers et hydrauliques - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)		0	
HE	18 03 20	91820000	907.004	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais sur sites - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)		0	

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2024			
				Par article		Total	
HE	18 04 20	91820000	907.006	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais en laboratoire - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0		
HE	18 05 20	91820000	907.008	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Mise à disposition de personnel spécifique - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0		
HE	18 06 20	91820000	907.010	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Vente de documents techniques et de rapports spécialisé - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0		
HE	18 07 20	91820000	907.012	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Brevets et licences - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0		
HE	18 08 20	91820000	907.014	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Organisation de séances d'information - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : AB 54.001, programme 14.054 (ex 14.54), division organique 14)	0		
WB	28 01 10	92810000	901.053	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	0		
HE	28 02 10	92810000	901.054	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0		
HE	28 01 30	92830000	901.210	Transferts de revenus des unités d'administration publique - SOFICO (droit d'emphytéose)	15.800		
HE	28 02 30	92830000	910.006	(Nouveau) Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Location de terres (recettes affectées au Fonds du trafic routier : AB 052.001, programme 14.052 (ex 14.52), division organique 14)	0		
DB	33 01 00	93300000	901.256	(Nouveau) Remboursement de dotation trop perçue en provenance de l'AWSR	1.000		
DO	38 01 10	93810000	901.135	Produits des sanctions administratives appliquées aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur	0		
HE	38 02 10	93810000	908.001	Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Dédommagement en matière d'avaries - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : AB 051.001, programme 14.051 (ex 14.51), division organique 14)	2.000		
HE	38 03 10	93810000	908.002	Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Redevances d'occupation du domaine public - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : AB 051.001, programme 14.051 (ex 14.51), division organique 14)	0		
HE	38 04 10	93810000	908.005	Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : AB 051.001, programme 14.051 (ex 14.51), division organique 14)	0		
HE	38 05 10	93810000	908.007	Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Recettes diverses - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : AB 051.001, programme 14.051 (ex 14.51), division organique 14)	0		
HE	38 06 10	93810000	910.001	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Dédommagement en matière d'avaries - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic routier : AB 052.001, programme 14.052 (ex 14.52), division organique 14)	14.000		
HE	38 07 10	93810000	910.002	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Redevances diverses - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic routier : AB 052.001, programme 14.052 (ex 14.52), division organique 14)	0		
HE	38 08 10	93810000	901.200	Amendes et pénalités perçues dans le cadre de l'exécution des marchés publics	0		
DB	38 09 10	93810000	912.001	Recettes diverses perçues en matière de sécurité routière (recettes affectées au Fonds de la sécurité routière : AB 050.001, programme 14.050 (ex 14.50), division organique 14)	6.800		
DB	38 10 10	93810000	912.005	Autres transferts de revenus des organismes de contrôle technique agréés (recettes affectées au Fonds de la sécurité routière : AB 050.001, programme 14.050 (ex 14.50), division organique 14)	0		
HE	38 01 30	93830000	901.055	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	0		
DB	38 01 50	93850000	911.001	Perceptions immédiates, transactions et amendes liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relève de la compétence des régions (recettes affectées au Fonds des infractions routières régionales : AB 053.001, programme 14.053 (ex 14.53), division organique 14)	33.202		
HE	38 02 50	93850000	910.003	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Amendes et perceptions immédiates - Ménages (recettes affectées au Fonds du trafic routier : AB 052.001, programme 14.052 (ex 14.52), division organique 14)	0		
HE	38 03 50	93850000	910.005	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Recettes diverses - Ménages (recettes affectées au Fonds du trafic routier : AB 052.001, programme 14.052 (ex 14.52), division organique 14)	0		
HE	39 01 10	93910000	901.056	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0		
HE	39 02 10	93910000	901.057	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0		
HE	39 04 10	93910000	910.004	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Transferts de revenus en provenances des institutions européennes (recettes affectées au Fonds du trafic routier : AB 052.001, programme 14.052 (ex 14.52), division organique 14)	0		
HE	46 01 40	94640000	901.187	Transferts de revenus des unités d'administration publique	21.000		
HE	46 02 40	94640000	901.207	Recettes en provenance de l'OTW	0		
					<i>Total Division organique 14</i>	97.140	
					<i>Dont recettes affectées</i>	59.002	
Recettes spécifiques - Division organique 15							
Agriculture, ressources naturelles et environnement							
TE	16 02 11	91611000	902.004	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	250		
TE	16 03 11	91611000	901.058	Recettes provenant du comptoir forestier	120		
WB	16 04 11	91611000	919.001	Rétributions perçues en vertu du Code wallon de l'Agriculture, article D.193 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003) : AB 065.001, programme 15.065 (ex 15.50), division organique 15)	1.027		

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2024			
				Par article		Total	
TE	16 05 11	91611000	913.001	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) - Ventes aux entreprises - (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : AB 070.001, programme 15.070 (ex. 15.55), division organique 15)	441		
TE	16 06 11	91611000	914.001	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont - Ventes aux entreprises (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : AB 071.000, programme 15.071 (ex 15.56), division organique 15)	58		
TE	16 07 11	91611000	901.059	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis aux entreprises	14.680		
TE	16 09 11	91611000	903.010	Frais de dossier pour demandes de sortie de statut de déchet et de reconnaissance de sous-produit (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	10		
TE	16 11 11	91611000	903.005	Frais de dossiers pour les documents relatifs aux transferts (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	930		
TE	16 15 11	91611000	915.001	Produit résultant de la vente de coupes de bois et de chablis de la forêt de Saint-Michel-Freyr - Ventes aux entreprises (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : AB 072.001, programme 15.072 (ex 15.57), division organique 15)	196		
TE	16 01 12	91612000	902.006	Droits de dossier liés à l'introduction d'une étude ou d'un projet d'assainissement des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	260		
TE	16 02 12	91612000	902.005	Droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	3.812		
WB	16 03 12	91612000	916.001	Produit résultant de la vente des permis de pêche (recette affectée au Fonds pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie : AB 068.001, programme 15.068 (ex 15.53), division organique 15)	1.550		
WB	16 04 12	91612000	901.061	Part régionale du produit des permis de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	4.400		
WB	16 05 12	91612000	901.062	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	55		
TE	16 07 12	91612000	915.002	(Modifié) Produit résultant de la vente de venaisons des invités aux Chasses de la Couronne sur le site de la forêt de Saint-Michel-Freyr (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : AB 072.001, programme 15.072 (ex 15.57), division organique 15)	10		
TE	16 08 12	91612000	901.213	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis aux ASBL au service des ménages et aux ménages	320		
TE	16 09 12	91612000	913.002	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) - Ventes aux ASBL au service des ménages et aux ménages (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : article de base 01.01, programme 55 (domaine fonctionnel 070.001), division organique 15)	9		
TE	16 10 12	91612000	914.002	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) - Ventes aux ASBL au service des ménages et aux ménages (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : article de base 01.01, programme 56 (domaine fonctionnel 071.001), division organique 15)	2		
TE	16 11 12	91612000	915.004	Produit résultant de la vente de coupes de bois et de chablis de la forêt de Saint-Michel-Freyr aux ASBL au service des ménages et aux ménages (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : article de base 01.01, programme 57 (domaine fonctionnel 072.001), division organique 15)	4		
TE	16 01 20	91620000	901.214	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis à l'intérieur du secteur des administrations publiques	2		
TE	16 02 20	91620000	913.003	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) - Ventes au secteur des administrations publiques (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : article de base 01.01, programme 55 (domaine fonctionnel 070.001), division organique 15)	1		
TE	16 03 20	91620000	914.003	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) - Ventes au secteur des administrations publiques (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : article de base 01.01, programme 56 (domaine fonctionnel 071.001), division organique 15)	1		
TE	16 04 20	91620000	915.005	Produit résultant de la vente de coupes de bois et de chablis de la forêt de Saint-Michel-Freyr au secteur des administrations publiques (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : article de base 01.01, programme 57, (domaine fonctionnel 072.001), division organique 15)	1		
TE	26 02 10	92610000	901.063	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement ou d'aménagement foncier bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	1		
TE	28 01 30	92830000	917.001	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière agricole (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073 (ex 15.58), division organique 15)	114		
WB	28 02 30	92830000	901.064	Produit de la location du droit de chasse	1.745		
WB	31 01 32	93132000	901.065	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	0		
TE	33 01 00	93300000	903.016	Récupération de sommes indûment payées - ASBL au service des ménages (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073 (ex 15.58), division organique 15)	0		
TE	36 01 70	93670000	903.008	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	2.400		
TE	38 01 10	93810000	903.004	Produits divers - Transferts de revenus en provenance des entreprises (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	610		
HE	38 02 10	93810000	920.001	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon "Kyoto" et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques : AB 074.001, programme 15.074 (ex 15.59), division organique 15)	230.000		
TE	38 04 10	93810000	903.007	Contribution des intercommunales dans le fonctionnement du réseau « dioxines » (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	400		
TE	38 05 10	93810000	903.003	Vente de services (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	18		
TE	38 06 10	93810000	921.001	Produits résultant des compensations financières en matière de biodiversité (recettes affectées au Fonds budgétaire de protection de la biodiversité : AB 069.001, programme 15.069 (ex 15.54), division organique 15)	0		
TE	38 01 50	93850000	903.011	Produits divers - Transferts de revenus en provenance des ménages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	0		
TE	38 03 50	93850000	915.003	(Modifié) Contributions des invités aux Chasses de la Couronne sur le site de la forêt de Saint-Michel-Freyr (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : AB 072.001, programme 15.072 (ex 15.57), division organique 15)	0		
TE	39 01 10	93910000	901.067	Remboursement des institutions européennes dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	1.300		
TE	39 02 10	93910000	902.008	Remboursement des avances consenties dans le cadre de projet européen et relatives à la partie cofinancée par la CEE (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	100		

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2024			
				Par article		Total	
WB	39 03 10	93910000	901.066	(Modifié) Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole	72		
TE	41 01 40	94140000	903.017	Récupération de sommes indûment payées - OAP (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073 (ex 15.58), division organique 15)	0		
TE	43 01 22	94322000	903.018	Récupération de sommes indûment payées - Administrations publiques locales (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073 (ex 15.58), division organique 15)	0		
HE	46 01 30	94630000	901.254	(Nouveau) Transferts de revenus en provenance des SACA	3.043		
TE	46 01 40	94640000	903.009	Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets - section Fost Plus : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	0		
TE	46 02 40	94640000	902.007	Remboursement des avances consenties aux associations environnementales reconnues (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	0		
TE	46 03 40	94640000	903.013	Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets - section déchets : AB 077.001, programme 15.077 (ex 15.62), division organique 15)	0		
TE	46 04 40	94640000	902.009	Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)	0		
				<i>Total Division organique 15</i> <i>Dont recettes affectées</i>		267.942 242.204	
				Recettes spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie			
HE	26 03 10	92610000	901.068	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie	0		
CC	26 04 10	92610000	901.069	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	204		
WB	28 03 10	92810000	901.070	Recettes en provenance de la Ville de Namur et d'Interparking dans le cadre du projet Grognon	0		
WB	28 04 10	92810000	901.071	Redevances liées aux autorisations de voiries	0		
CC	28 01 20	92820000	901.072	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement	0		
HE	31 01 32	93132000	924.003	(Modifié) Remboursement de primes et subventions liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Secteur privé - (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089 (ex 16.53), division organique 16)	0		
CC	32 01 00	93200000	901.167	Remboursement de subventions accordées à des ASBL	0		
CC	34 01 41	93441000	901.168	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	0		
CC	34 02 41	93441000	901.169	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers en région de langue allemande	4		
CC	36 05 90	93690000	901.073	Recettes résultant des amendes administratives perçues en vertu des articles 200bis et 200ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable	170		
CC	38 01 10	93810000	923.002	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds régional pour le logement : AB 088.001, programme 16.088 (ex 16.52), division organique 16)	10		
HE	38 02 10	93810000	924.001	(Modifié) Produit de diverses amendes liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Transfert de revenus des entreprises - (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089 (ex 16.53), division organique 16)	14.000		
HE	38 03 10	93810000	924.002	(Modifié) Produit de diverses redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Transfert de revenus des entreprises - (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089 (ex 16.53), division organique 16)	0		
CC	38 01 30	93830000	901.111	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	0		
CC	38 01 50	93850000	923.001	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code - Amendes aux ménages (recettes affectées au Fonds régional pour le logement : AB 088.001, programme 16.088 (ex 16.52), division organique 16)	60		
DB	46 01 30	94630000	901.180	Recettes en provenance de l'AWAP	10.000		
CC	46 02 40	94640000	901.170	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics en matière de logement	0		
CC	49 01 26	94926000	901.171	Remboursement des prestations effectuées pour compte de la Communauté germanophone	22		
				<i>Total Division organique 16</i> <i>Dont recettes affectées</i>		24.470 14.070	
				Recettes spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé			
MO	11 02 11	91111000	901.075	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0		
MO	39 04 10	93910000	901.076	Remboursement de cofinancement européen	0		
MO	46 01 40	94640000	901.077	Recettes en provenance de l'AVIQ	352.584		
DB	46 02 40	94640000	901.205	Recettes en provenance de FAMIWAL	1.443		
MO	49 01 40	94940000	901.144	Recettes en provenance du pouvoir Fédéral dans le cadre de l'Aide aux Personnes Agées	0		
				<i>Total Division organique 17</i> <i>Dont recettes affectées</i>		354.027 0	

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2024			
				Par article		Total	
					Recettes spécifiques - Division organique 18 Entreprises, emploi et recherche		
WB	16 10 11	91611000	901.080	901.080	Location de bâtiments industriels	19	
WB	16 01 12	91612000	901.134	901.134	Produits des droits d'inscription en provenance des guichets d'entreprises agréés	120	
MO	16 02 12	91612000	901.133	901.133	Produits des droits d'inscription au jury central permettant l'accès à la profession pour les professions réglementées	75	
WB	16 01 20	91620000	928.007	928.007	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Produits d'enquêtes réalisées pour compte de tiers (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)	65	
WB	26 01 10	92610000	928.008	928.008	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Intérêts liés au remboursement des avances récupérables (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)	1.310	
WB	26 05 10	92610000	901.081	901.081	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligataires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	200	
WB	28 02 20	92820000	901.083	901.083	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	40.000	
WB	31 01 32	93132000	928.003	928.003	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursement de subventions - Secteur privé (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)	2.043	
WB	31 04 32	93132000	901.084	901.084	Récupération sur créances et contentieux - Entreprises	80	
MO	31 07 32	93132000	901.087	901.087	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique et récupération d'indus APE	0	
WB	31 08 32	93132000	901.130	901.130	Indemnités compensatoires COVID-19	0	
WB	31 09 32	93132000	901.217	901.217	Récupération d'indemnités COVID-19 - Entreprises Personnes morales	0	
WB	33 01 00	93300000	901.088	901.088	Récupération sur créances et contentieux - ASBL	0	
WB	33 02 00	93300000	928.004	928.004	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements de subventions en provenance des ASBL au service des ménages (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)	0	
WB	34 01 50	93450000	901.218	901.218	Récupération d'indemnités COVID-19 - Entreprises Personnes physiques	0	
MO	36 01 90	93690000	901.089	901.089	Recettes générées dans le cadre de la délivrance des cartes professionnelles	94	
MO	38 01 10	93810000	901.090	901.090	Recettes générées par les amendes administratives infligées par le Service des amendes administratives du Département de l'Inspection de la DGO6.	20	
WB	38 01 20	93820000	901.091	901.091	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	0	
MO	39 01 10	93910000	901.131	901.131	Transferts de revenus des institutions de l'Union Européenne	0	
WB	41 01 40	94140000	928.010	928.010	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements de subventions en provenance des UAP (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)	0	
WB	45 01 24	94524000	928.002	928.002	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements en provenance de la Communauté française (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)	0	
WB	45 01 40	94540000	928.011	928.011	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements de subventions en provenance du pouvoir fédéral (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)	0	
MO	49 01 40	94940000	901.092	901.092	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale	0	
					<i>Total Division organique 18</i> <i>Dont recettes affectées</i>		44.026 3.418
					Recettes spécifiques - Division organique 19 Finances		
DO	21 01 10	92110000	901.047	901.047	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0	
					<i>Total Division organique 19</i> <i>Dont recettes affectées</i>		0 0
					<i>Total Secteur III</i> <i>Dont recettes affectées</i>		814.605 318.694
					<i>Total TITRE I</i> <i>Dont recettes affectées</i>		15.294.682 430.067
					TITRE II - RECETTES DE CAPITAL		
					Secteur I - Recettes fiscales		
					Recettes fiscales générales - Division organique 19 Finances		
DO	56 02 50	95650000	901.093	901.093	Droits de succession et de mutation par décès	797.578	
					<i>Total Division organique 19</i> <i>Dont recettes affectées</i>		797.578 0

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2024			
				Par article		Total	
					Total Division organique 14 Dont recettes affectées		0 0
					Recettes spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement		
TE	08 01 10	90810002	917.002	Produits résultant du recouvrement des soldes débiteurs dus par les intéressés au terme des opérations de remembrement ou d'aménagement foncier (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073 (ex 15.58), division organique 15)		975	
TE	76 02 11	97611000	917.004	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers - Ventes de terrains au secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073 (ex 15.58), division organique 15)		854	
TE	76 01 12	97612000	917.003	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers - Ventes de terrains au secteur privé (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : AB 073.001, programme 15.073 (ex 15.58), division organique 15)		0	
TE	89 01 73	98973000	901.108	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement ou d'aménagement foncier de biens ruraux		500	
TE	89 02 73	98973000	902.013	Remboursement d'avances consenties aux pouvoirs locaux dans le cadre de projets européens (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : AB 075.001, programme 15.075 (ex 15.60), division organique 15)		100	
					Total Division organique 15 Dont recettes affectées		2.429 1.929
					Recettes spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
CC	51 01 12	95112000	901.109	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement		100	
CC	53 01 10	95310000	901.110	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers		155	
CC	53 02 10	95310000	901.137	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers en région de langue allemande		0	
WB	63 01 21	96321000	901.255	(Nouveau) Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Remboursement de subventions - Administrations		0	
CC	66 01 41	96641000	901.172	Remboursement de subventions accordées aux OAP		0	
CC	76 02 32	97632000	901.113	Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW		0	
WB	86 01 80	98680000	901.115	Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme		0	
HE	89 01 71	98971000	927.001	Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack/renopack (recettes affectées au Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.1.2 : AB 090.001, programme 16.090 (ex 16.54), division organique 16)		26.001	
CC	89 02 71	98971000	901.114	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement		7.900	
					Total Division organique 16 Dont recettes affectées		34.156 26.001
					Recettes spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
MO	86 02 10	98610000	901.117	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques		0	
					Total Division organique 17 Dont recettes affectées		0 0
					Recettes spécifiques - Division organique 18 Entreprises, emploi et recherche		
WB	51 01 12	95112000	901.118	Récupération sur créances et contentieux - Aides à l'investissement		3.000	
WB	61 01 41	96141000	901.121	Récupération liée aux zones d'activité économique - UAP		0	
WB	63 01 53	96353000	901.122	Récupération liée aux zones d'activité économique - Intercommunales		0	
WB	66 01 41	96641000	901.184	Transfert en capital en provenance des outils financiers		200.000	
WB	66 02 41	96641000	901.253	(Nouveau) Transfert en capital en provenance des UAP		42.700	
WB	86 03 10	98610000	901.123	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises		0	
WB	86 03 70	98670000	928.001	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Surplus liés au remboursement des avances récupérables (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)		227	
WB	86 01 80	98680000	928.005	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements de la partie en capital des avances récupérables (recettes affectées au Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation : AB 118.001, programme 18.118 (ex 18.52), division organique 18)		21.555	
					Total Division organique 18 Dont recettes affectées		267.482 21.782
					Recettes spécifiques - Division organique 19 Finances		
DO	86 01 70	98670000	901.219	Produits des Swaps		81.387	
DO	89 01 61	98961000	901.103	Liquidation de participations à l'intérieur des administrations publiques		0	
					Total Division organique 19 Dont recettes affectées		81.387 0

Budget initial des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales	
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2024			
				Par article		Total	
					<i>Total Secteur III</i>		385.454
					<i>Dont recettes affectées</i>		49.712
					<i>Total TITRE II</i>		2.068.516
					<i>Dont recettes affectées</i>		49.712
					TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS		
					Secteur II - Recettes générales non fiscales		
					Recettes générales - Division organique 10 Secrétariat général		
DI	96 01 40	99640000	901.174	Préfinancement par l'UE des dépenses financées par l'UE dans le cadre de la Facilité pour la relance et la résilience européenne (FRR)		0	
DI	96 02 40	99640000	901.228	Préfinancement par l'UE des dépenses financées par l'UE dans le cadre de RepowerEU		0	
					<i>Total Division organique 10</i>		0
					<i>Dont recettes affectées</i>		0
					Recettes générales - Division organique 19 Finances		
DO	91 01 10	99110000	901.246	Récupérations de remboursements d'emprunts émis à plus d'un an		0	
DO	96 01 10	99610000	901.125	Produits de nouveaux emprunts		2.591.250	
DO	96 02 10	99610000	901.132	Produits de refinancement d'emprunts		753.469	
DO	96 03 10	99610000	901.189	Produits des emprunts préfinancés par les assureurs dans le cadre des inondations		0	
DO	96 01 20	99620000	901.126	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères		0	
					<i>Total Division organique 19</i>		3.344.719
					<i>Dont recettes affectées</i>		0
					Total Secteur II		3.344.719
					<i>Dont recettes affectées</i>		0
					Total TITRE III		3.344.719
					<i>Dont recettes affectées</i>		0
					TOTAL GENERAL		20.707.917
					<i>Dont recettes affectées</i>		479.779
					<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>		